



COVID-19 ELIMINATION DES ORDURES ET DES DECHETS VERTS

Comment éliminer les déchets en période de coronavirus ?

Sur la base des recommandations émises par l'Office fédéral de l'environnement dans la situation extraordinaire liée au coronavirus, la gestion des déchets est mise en œuvre de la façon suivante :

Ramassage des ordures ménagères

- Les tournées de ramassage des ordures ménagères ont lieu comme d'habitude.
- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés. Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle taxé. Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères, comme à l'accoutumée.
- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, du plastique, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Collecte des déchets

Pour l'heure, les collectes de déchets sont maintenues telles que

Prévues

- ➔ Papier 14 mai 2020
- ➔ Encombrants 2 juin 2020 (pour les dépôts, merci de vous référer à notre tout ménage du 11 mars 2020)

Gestion des déchets verts

Aucun changement

Déchets recyclables

Jusqu'à nouvel avis et sous réserve de la remarque ci-dessus concernant les personnes malades ou en quarantaine, tous les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison (carton, papier, PET, sagex, boîtes de conserve, etc.). Les éco points sont toujours en service.

La déchèterie reste fermée.

Courgenay, le 26 mars 2020/07

Le conseil communal

